



Échos de l'AFPAD

Association des **F**amilles de **P**ersonnes **A**ssassinées ou **D**isparues
Murdered or **M**issing **P**ersons' **F**amilies' **A**ssociation

Juin 2007

Volume 4 • Numéro 2



SOMMAIRE	Page
Mot du président	1
Bilan des activités	1
Témoignages	5
Matière à réflexion	9

MOT DU PRÉSIDENT

Votre association entame en 2007 sa troisième année d'existence. L'objectif de voir reconnu aux familles d'une personne assassinée ou criminellement disparue le droit de recevoir des services psychothérapeutiques adéquats et un soutien financier plus élevé pour les frais funéraires est atteint. Au mois de mars 2007 entré en vigueur la loi 25 qui confirmait ces changements majeurs. Il y a près de 40 ans que les proches de victimes attendaient cette décision gouvernementale. Peut-on affirmer que cette loi a été adoptée grâce à la création et au travail acharné de l'AFPAD ? La réponse est claire, c'est OUI. Mais il reste beaucoup à faire, on ne se croise pas les bras.

Lors de l'assemblée générale annuelle du mois de mai 2007, j'ai eu l'occasion de présenter aux membres les grands dossiers de l'AFPAD pour les prochains mois et les deux années à venir. Du côté du gouvernement du Québec, mentionnons l'adoption d'une Charte des droits des victimes d'actes criminels, la réforme du système carcéral, la nomination d'un véritable ministre responsable des victimes d'actes criminels, le financement des organismes d'aide aux victimes d'actes criminels, la réforme de l'IVAC, l'adoption d'une mesure de protection d'emploi pour les proches de victimes et le contrôle des personnes dont l'état mental représente un danger pour autrui. Quant au gouvernement du Canada, plusieurs projets de loi sont en attente d'adoption au parlement. Le plus important, et qui mérite une adoption rapide, est celui sur le contrôle des récidivistes. Le cas de Florent Bégin, considéré comme dangereux et récemment libéré, a ébranlé la confiance de beaucoup de québécois face à la capacité du système carcéral de réadapter ce type de criminels. Le gouvernement doit donc agir et nous verrons à ce qu'il agisse rapidement.

Du côté des services aux familles, évidemment l'ouverture d'un bureau permanent est un grand pas pour l'AFPAD. Également, la confirmation du financement de nos opérations administratives par le ministère de la Justice du Québec consolidera beaucoup les services aux membres. L'arrivée d'un nouveau directeur responsable des CAVACs, M. Robert Caron, nous laisse entrevoir des communications ouvertes et constructives entre le ministère et l'AFPAD. Loin notre intention de dédoubler ou de remettre en question les services des CAVACs. Nous tenons absolument à travailler en partenariat avec ces organisations. Nous proposons même un développement des CAVACs en élargissant leurs responsabilités. Nous sommes donc condamnés à travailler ensemble pour le mieux-être des victimes d'actes criminels et de leurs proches.

Enfin, l'AFPAD consolidera ses antennes régionales, particulièrement celle de la région de Québec et de l'Outaouais. Le nombre de familles dans l'association provenant de ces régions augmente sans cesse et leur besoin de se rencontrer est la priorité pour la majorité d'entre elles. L'AFPAD supportera donc financièrement et professionnellement les régions qui veulent organiser ce type de rencontres.

Je vous souhaite un très bel été et surtout n'hésitez pas à communiquer avec l'AFPAD pour toute demande d'information ou de soutien. Nous sommes là pour vous.

*Pierre-Hugues Boisvenu
Père de Julie assassinée en 2002*

BILAN DES ACTIVITÉS

1) Financement

a. Activité bénéfique de Québec

Bravo à Claire Falardeau et son équipe pour la grande réussite de son Spinning du 14 avril 2007. Imaginez, 40 pédaleurs et pédaleuses, une poignée de bénévoles, des entreprises dévouées à notre cause et le résultat : 14 000 \$ de bénéfice net. Claire nous en promet encore plus pour 2008 ! Encore merci et BRAVO à Claire et toute son équipe.

b. Le BAVAC

Votre CA a rencontré le 1er avril dernier le nouveau directeur du BAVAC, M. Robert Caron. Ce fut une rencontre fort positive et très prometteuse en termes de collaboration entre le ministère de la Justice et l'AFPAD. Nous avons reçu une aide financière de

45 000 \$ du ministère pour l'année 2007. Une prochaine rencontre doit avoir lieu avec le ministère sur les projets de recherche de l'AFPAD.

c. Dr Philippe Bensimon

Ce chercheur au gouvernement fédéral vient de publier un livre fort intéressant. Ce livre traite de la pornographie et de la criminalité. Son titre : « Pénis sans visage » ne laisse aucun doute quant au contenu. Ce livre-choc questionne l'influence de la pornographie dans notre société, mais il interpelle les autorités fédérales sur la présence de la pornographie dans les prisons canadiennes surtout dans les cellules des prédateurs sexuelles.

C'est comme si on disait à un alcoolique, de s'asseoir sur une caisse de bière et de réfléchir à son problème.

Mais ce qu'il faut surtout dire du Docteur Bensimon... c'est sa confiance dans l'AFPAD. Il a décidé que tous les profits de la vente de son livre iront à l'AFPAD.

Le docteur Bensimon qui était conférencier à notre dernier AGA sera de la prochaine réunion des familles de la région de Québec.

d. Autres activités bénéfiques

Le président de l'AFPAD donne des conférences depuis plus d'un an dans les entreprises privées et les organismes du milieu. Comme tous ses cachets sont versés à l'AFPAD, le fonds de dépannage aux familles dans le besoin et le fonds de recherche Isabelle Boisvenu s'en trouvent ainsi mieux pourvus. Dernièrement, M. Boisvenu donnait quelques conférences dont une à la corporation des thanatologues, qui ont rapporté près de 3 000 \$.

Aussi, Ricky Hugues, ce chanteur populaire, organisait dans un bar connu de Montréal une soirée-bénéfice pour l'AFPAD. Près de 2 000 \$ nous ont été remis par cet artiste sympathique à notre cause. Ricky est très près d'une famille dont le fils a été assassiné près de Victoriaville. Merci M. Hugues.

Connaissez-vous le CANASA ? C'est l'association canadienne de la sécurité privée. Elle nous a adopté il y a deux ans maintenant et organise deux tournois de golf au Québec au profit de l'AFPAD. Encore cette année, c'est au-delà de 5 000 \$ que le CANASA nous remettra. Merci à son président.

2) Salons funéraires

Le président de l'AFPAD a profité de son passage à la corporation des thanatologues du Québec

pour distribuer à ses membres la toute nouvelle carte de « don commémoratif » que l'AFPAD vient de produire.

Cette carte, très belle par ailleurs, devrait se retrouver dans tous les salons funéraires du Québec d'ici l'automne 2007. Elle permettra ainsi de recueillir des dons pour l'AFPAD si les familles de victimes en expriment le désir.

Des cartes sont également disponibles au bureau de l'AFPAD.

3) Revendications gouvernementales

a. L'ombudsman des victimes d'actes criminels

Le ministre de la Justice du Canada a nommé en avril 2007 un ombudsman pour les victimes d'actes criminels. L'AFPAD a fait parvenir une lettre d'opposition à cette nomination parce que celui-ci est un anglophone unilingue. L'AFPAD demande seulement que les victimes du Québec puissent s'adresser dans leur langue à ce fonctionnaire et aussi que ce dernier puisse s'adresser en français aux victimes francophones.

b. La réforme du système carcéral canadien

L'AFPAD était présente à Ottawa lorsque le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un comité de travail national qui doit consulter les Canadiens sur la réforme du système carcéral et de la Commission canadienne des libérations conditionnelles. Malgré que la tâche soit immense, nous avons offert d'y participer. À la lumière des dossiers, comme celui du dangereux pédophile Clermont Bégin, qui a récemment fait les manchettes, nous estimons qu'il n'est pas trop tôt! Espérons que le Bloc Québécois ne bloquera pas toute réforme urgente dans ce système fort contestable sur le plan de la performance.

c. Les élections provinciales

L'AFPAD a été très présente durant la campagne électorale du Québec. Elle a fait parvenir à chacun des partis politiques son évaluation quant à leurs engagements relativement à l'aide aux victimes d'actes criminels. Nous comptons suivre de près le gouvernement actuel afin que le dossier des victimes d'actes criminels soit une priorité.

d. La réforme de l'IVAC

L'AFPAD a déposé un excellent mémoire au Comité de travail sur la réforme de l'IVAC. Votre association préconise non pas une réformette, mais une véritable réforme qui fera du régime d'aide aux

victimes d'actes criminels, non pas un parent pauvre des autres régimes sociaux d'aide aux victimes comme celui de la SAAQ et de la CSST, mais un régime comparable.

Le comité de travail a demandé au ministre de la Justice de déposer son rapport en juillet plutôt qu'en mai. C'est de bon augure. On a peut-être été écoutés. Vous voulez lire notre mémoire... allez sur notre site Internet.

4) Site Internet de l'AFPAD

Eh oui, notre site a pris de l'âge. Après deux ans, il est déjà dépassé puisque de nombreux changements sont intervenus depuis le début. Nous le mettons à jour et renouvelons son image avec notre webmaster Mme Maryline Ulysse.

Déjà, de nouvelles pages à propos des dons et des autres façons d'aider l'AFPAD ont été ajoutées. La version anglaise sera également rajeunie à compter de septembre.

Si vous avez des commentaires et des suggestions, dites-le-nous via un courrier ou un courriel.

5) Pétition contre les prédateurs sexuels

L'AFPAD a accepté pour la première fois d'héberger sur son site une pétition initiée par des familles de l'arrondissement d'Ahuntsic. Cette pétition faisait suite à la libération du dangereux pédophile Bégin qui a menacé d'agresser une femme à sa sortie de prison.

Les femmes, à l'origine de cette pétition, ont été invitées à l'AGA pour présenter leur projet. Par la suite, le CA a débattu du sujet et nous avons décidé que c'était un des mandats de l'AFPAD de supporter la population dans de telles initiatives. Alors, la pétition est sur le site de l'AFPAD et nous vous encourageons à l'imprimer et la faire circuler dans votre milieu. Il en va de la sécurité de votre famille et votre collectivité

6) Assemblée générale annuelle (AGA)

La rencontre a eu lieu à Montréal le 26 mai dernier. Plus d'une trentaine de familles y participaient en plus de sympathisants et bénévoles. Le conseil d'administration a été reporté dans son ensemble et deux nouveaux membres s'y joindront, l'un représentant les familles de victimes et un second étant une personne-ressource dans le domaine de l'aide aux victimes.

Comme plusieurs n'ont pu assister à la réunion, nous profitons de cette publication pour

reproduire le message du président lors de l'assemblée générale annuelle du 26 mai 2007.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'AFPAD célèbre son deuxième anniversaire. Depuis deux ans, j'ai tenté de vous représenter le mieux possible. Que ce soit devant les médias, auprès des politiciens ou dans les conférences que j'ai données. Je l'ai toujours fait en pensant d'abord à chacun de vos drames, à ce que vous avez vécu. Avec mes filles, vous avez été à bien des égards ma plus grande source d'inspiration et de motivation.

Après deux ans de travail, l'AFPAD a fait beaucoup avancer la cause des victimes d'actes criminels et je tiens en premier lieu à remercier tous les membres de notre conseil d'administration pour leur engagement et leur soutien. Travailler avec moi, je le sais c'est pas toujours évident, pas toujours facile non plus. Mais, **nous avons accompli ce que les politiciens n'ont pas réussi à faire au cours des trente dernières années.** Il y a de quoi à être fier de nous.

Prenons la loi 25. Sans doute, cette loi apportera peu aux familles ici présentes, parce que c'est trop tard et ce sera toujours aussi difficile de perdre un proche. Mais, pour toutes celles qui vivront ce que nous avons vécu, elles auront enfin un soutien, une reconnaissance et un accompagnement que nous revendiquons depuis deux ans. C'est grâce à vous et à votre courage que les choses changent.

Pensons à notre bureau de Montréal. Pensons aux nombreuses familles qui nous contactent dès qu'un tel crime les frappe. Pensons à nos antennes régionales. Pensons aux 350 familles membres. Qui aurait pensé que nous en serions là après deux ans seulement ? Nous avons vraiment fait un sacré bout de chemin. Même s'il reste beaucoup à faire... **L'AFPAD fait partie de la « game » maintenant.** C'EST NOUS QUI PARLONS Désormais au nom de nos proches qui ont été assassinés ou sont disparus.

Est-ce là, une façon de donner un sens à leur mort ? Je crois que oui. Car il n'y en pas d'autres sinon se refermer sur soi même et mourir lentement.

Pourquoi sommes-nous maintenant plus écoutés des gouvernements ? À cause de notre solidarité. À cause de vous. À cause des 350 familles qui sont sorties du silence pour dire aux politiciens : **Vous allez prendre vos responsabilités.** C'est cette solidarité qui nous amènera plus loin encore, qui fera avancer les dossiers sur lesquels votre association travaillera en 2007-2008 :

- **L'adoption d'une Charte des droits des victimes d'actes criminels**
- **Une vraie réforme du système carcéral**
- **La nomination d'un véritable ministre responsable des victimes d'actes criminels**
- **Le financement des organismes d'aide aux victimes d'actes criminels**
- **Une réforme en profondeur de l'IVAC**
- **L'adoption d'une mesure de protection d'emploi pour les proches de victimes**
- **Le contrôle des personnes dont l'état mental représente un danger pour autrui**

Souvenons-nous du meurtre de la jeune Brigitte Serres et du drame de Dawson. Le gouvernement était prêt à tout donner aux victimes au lendemain de ces événements. Trois mois après Dawson, nous interpellions le premier ministre Charest pour lui dire que rien n'avait été fait pour les proches des familles des victimes de cette tuerie. Il a dû mandater son ministre de la Justice pour qu'il contacte lui-même les victimes afin de leur venir en aide.

On le voit bien, malgré les engagements publics du premier ministre, on a pu constater que les organisations qui offrent des services d'aide aux victimes d'actes criminels au Québec doivent revoir leur façon d'intervenir afin d'être plus proactives.

La loi 25, adoptée en décembre 2006, est un minimum acceptable pour les proches de victimes. Ce que nous demandons est clair et notre vice-présidente, Mme Michèle Labelle avec d'autres membres du CA l'a aussi clairement exprimé le 16 février devant le comité de travail sur la réforme :

- **Une représentation des victimes sur le comité de la réforme**
- **La création d'une Commission d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels autonome**
- **La rationalisation par l'intégration des structures d'aide aux victimes d'actes criminels**
- **La régionalisation de l'ensemble des services d'aide aux victimes d'actes criminels**
- **Un financement adéquat, équitable et transparent**
- **Des indemnisations appropriées en cas d'homicide**

Voilà notre agenda pour la prochaine année. Il est chargé. L'opinion publique et notre présence dans

les médias resteront nos armes les plus efficaces afin de faire connaître nos positions et ainsi influencer positivement les décideurs publics pour qu'ils accordent la même attention et les mêmes droits aux victimes d'actes criminels qu'aux criminels.

Je ne peux quand même pas passer sous silence l'une des dernières décisions que le ministre Marcoux a pris avant les élections du 26 mars dernier. Il autorisait son ministère à nous verser une aide financière de 50 000 \$ pour le fonctionnement de l'AFPAD. Une première au ministère de la Justice. Je tiens d'ailleurs à souligner la présence de M. Robert Caron, directeur du BAVAC et avec lequel nous avons signé dernièrement l'entente administrative pour l'utilisation de cette subvention.

En conclusion, nous continuerons à revendiquer nos droits avec dignité et dans un dialogue ouvert avec les gouvernements. C'est avec vous et votre courage que nous continuerons à défendre les familles de personnes assassinées ou disparues. C'est avec vous seulement que nous pourrons continuer. Merci

TÉMOIGNAGES

Qui peut mieux comprendre que nous le mal qui nous habite ?

C'est la première année que j'adhère à votre groupe. C'est avec grand plaisir que j'y prends part pour partager avec vous tous, mes expériences de vie et ainsi connaître les vôtres. Évidemment, j'aurais préféré que les événements ne me conduisent pas jusqu'ici, mais je crois que le destin en a décidé autrement.

Ma tragédie n'est pas récente, il s'est écoulé 10 longues années de souffrance à chercher, chercher, chercher et chercher encore le moyen le plus efficace pour me procurer un réconfort, un sens, une logique, mais sans toutefois trouver le remède miracle. J'aurais tellement voulu vous apprendre le secret, la solution, apporter un baume sur vos plaies, mais je n'ai su trouver que des échappatoires. Pendant ces années de deuil, j'ai essayé d'occuper mon esprit à faire toutes sortes d'activités (entraînement physique extrême, retour aux études où j'ai fait un baccalauréat en psychologie, j'ai appris à jouer de la guitare, etc., etc., etc.) pour finalement prendre conscience qu'il faut arrêter de chercher la clé, d'accepter que le manque sera éternel, qu'il faut apprendre à vivre avec ce deuil et que le meilleur moyen réside dans les regroupements comme le vôtre. J'ai besoin plus que jamais de m'investir avec vous. Qui peut mieux

comprendre que nous tous réunis, le mal qui nous habite ?...Personne. Même l'être le plus cher et le plus intentionné ne peut saisir l'ampleur de la douleur. C'est en apportant du réconfort que l'on s'en procure soi-même. C'est pourquoi je profite de l'occasion pour souligner l'admiration que je porte à monsieur Boisvenu et à toute son équipe pour leur dévouement au sein de cette association... Bravo ! Vous avez toute mon admiration.

J'apporte mon aide et mon soutien à votre équipe pour la mémoire de mes 2 fils Jérôme (6 ans) et Justin (2 ans) décédés le 2 juillet 1996. À la suite de notre séparation, mon ex-conjoint s'est suicidé et les a emportés avec lui dans la mort. Je vous ferai part éventuellement de mon histoire plus détaillée, car le temps m'est restreint. Pour l'instant, je vous envoie un poème que j'ai écrit à la suite à leur décès.

POUR CEUX QUE J'AI TANT AIMÉS...

À mes fils Jérôme & Justin

L'âme déchirée...

Le cœur compressé...

Mes yeux aveuglés...

Mon corps entier déchiqueté...

J'écris ce qui suit pour ceux que j'ai tant aimés

La vie nous a séparés par des gestes inexplicables

Dois-je vivre ou me laisser mourir ?

Cette question je me la suis mainte fois posée

Quand mon cœur écrasé, ne voulait plus se battre pour continuer

Pour ceux que j'ai tant aimés

Des mois ont passé, des amis m'ont aidé

Étranglée par la réalité

Dans ce combat acharné,

J'ai décidé de lutter

Pour ceux que j'ai tant aimés

Je dois vous laisser aller chers petits bébés

Sans juger ma destinée

C'est très compliqué, mais j'y suis obligée

Si je veux continuer le chemin qui m'a été tracé

Pour vous que j'ai tant aimés

Je sais qu'un jour on va se rencontrer dans l'éternité

Pour s'embrasser, s'enlacer et s'aimer

Et plus personne ne pourra nous séparer

Car Dieu réunit ceux qui se sont tant aimés.

Maman qui vous a tant aimés et qui vous aimera pour l'éternité

Mes deux petits bouts de choux adorés. xx

Marie-Paule McInnis

Mère de Jérôme et Justin assassinés en 1996

Qu'a-t-il fait avec mon bébé de 18 mois ?

Mon histoire à moi est bien bizarre et n'a pas encore été résolue après 28 ans et demi. Ma fille Yohana Cyr dont j'ai vu le visage pour la dernière fois le 15 août 1978 à 2 heures pm (si je me souviens bien de l'heure) à Ville St-Laurent lorsque j'ai pris mon taxi pour aller travailler. C'est mon copain qui la gardait, car je partais à l'extérieur pour mon travail, pour une semaine grosso modo. Quand j'ai appelé chez moi pour parler à ma fille le soir même, il n'a pas pu me la passer sous prétexte qu'elle était dans son bain.

Par la suite, j'ai réessayé encore, mais il n'avait pas le temps de me parler au téléphone et j'entendais des sons bizarres du genre cuisson ou de l'eau qui coule. J'ai réessayé le lendemain, mais il n'y avait pas de réponse. Quand il m'a rappelée, il m'a dit qu'il avait emmené ma fille chez sa mère pour la faire garder. De cette façon, il viendrait me rejoindre. Je lui faisais confiance, car je l'aimais. Mais hélas, ma confiance a été trahie. À mon retour, il devait partir pour les États-Unis, car il avait un contrat. Je lui ai demandé où habitaient ses parents pour que j'aille chercher ma fille et il m'a répondu « Aux États ». Comme je devais le rejoindre la semaine d'après, on irait la chercher ensemble et voilà. Je l'ai donc rejoint une semaine plus tard.

Rendus à Boston, il m'a dit que ma fille était en Virginie et qu'on pourrait aller la chercher le lendemain. Le même soir, lorsque nous étions dans la chambre à coucher, il m'a dit : « J'aimerais que tu sois enceinte ». Je lui ai demandé pourquoi. Il m'a répondu : « J'ai à te parler de quelque chose ». J'avais une certaine peur et là, il m'a dit : « Tu sais, quand tu es partie travailler l'autre jour, et bien, ta fille s'est noyée dans son bain ». C'est comme si ma vie venait d'arrêter. Mais, je ne croyais pas ce qu'il m'avait dit, car ce n'était pas son enfant.

Je lui ai demandé ce qui était arrivé avec le corps et tout ce que j'ai pu comprendre, car je ne parlais pas trop l'anglais à l'époque, c'est qu'elle aurait été enterrée. J'ai décidé de revenir au Québec pour faire mes vérifications. Tout cela s'est avéré négatif. Aucun corps policier n'avait entendu une histoire aussi absurde. Du côté des hôpitaux, mon enfant n'y était

pas non plus, même chose pour la morgue. J'ai donc déposé une charge d'enlèvement contre lui et nous sommes passés à la cour. Mais, là encore, ça s'est terminé. Le juge a déclaré qu'il valait mieux mettre un criminel en liberté que de mettre un innocent en prison car, c'était sa parole contre la mienne. Le juge a ajouté en terminant, que les recherches continueraient jusqu'à ce que l'on apprenne ce qui était arrivé à ma fille. AARON LEWIS a été libéré et déporté aux États-Unis.

En 1990, Enfants-Retour Canada a pris mon dossier en main, mais là encore, je n'étais pas au bout de mes peines. J'ai appris que les policiers avaient perdu mon dossier avec tout ce qu'il comprenait, même les photos de ma fille et le linge qu'elle portait le 15 août 1978 (on avait retrouvé ses vêtements dans le panier à linge sale, chez moi).

En 2004, les policiers qui avaient ce qui restait du dossier, les petits clichés et des photos que je leur avais redonnées, m'ont téléphoné pour me dire qu'ils croyaient avoir retrouvé ma fille en Californie. J'ai dû passer un test d'ADN qui s'est avéré négatif. J'ai de la difficulté à y croire, car j'ai vu cette fille qui est une femme maintenant et elle ressemble beaucoup à mes autres filles. Comme les tests étaient négatifs, je ne peux dire que c'est ma fille. Alors, les recherches doivent continuer. Comme cela fait très très longtemps, les policiers attendent probablement qu'une autre personne se présente et qu'ils croient qu'elle peut être mon enfant que l'on recherche depuis bientôt 29 ans.

Il faudrait refaire encore des tests d'ADN pour vérifier son identité, mais aujourd'hui, 28 mai 2007, je n'ai rien d'autre à ajouter. Ma fille n'est toujours pas retrouvée et moi j'espère encore qu'un jour, on me fera la joie de me la ramener pour que je puisse la revoir même si ce n'est plus un bébé, mais bien une femme de 30ans, qui en aura bientôt 31.

Yohanna est disparue à l'âge de 1 an et demi de Ville St-Laurent. L'homme qui la gardait était mon copain à l'époque, mais pas son père. Son prénom et son nom étaient, si cela est bien le sien, Aaron Lewis, alias Ronald Guay de Washington DC, un homme de race noire.

Moi, je suis Liliane Cyr, mère de Yohanna dont je ne cesse d'espérer le retour en essayant de ne pas me décourager. Mais bon, c'est la vie et j'ai dû apprendre à vivre avec cette disparition. Je ne passe pas un jour sans penser à elle depuis 29 ans, me demandant à quoi elle pourrait ressembler, ce qu'elle a vécu, comment elle est aujourd'hui, que fait-elle dans la vie, a-t-elle eu tous les vaccins qu'elle n'a pas eus

avec moi, comment l'a-t-on traitée, toutes ces questions qui sont sans réponse... et la pire des questions : Pourquoi m'a-t-il fait ça à moi et qu'a-t-il fait avec mon bébé de 18 mois ? Je vais rester sans réponse jusqu'au jour où elle sera retrouvée, si ce jour vient avant que je ne sois plus sur cette terre.

*Liliane Cyr,
mère de Yohanna disparue en 1978*

Pour que je puisse enfin faire mon deuil.

Mon nom est Marlène Tremblay je suis la fille d'Ovila Tremblay disparu le 9 novembre 1969.

Je n'ai pas beaucoup connu mon père, car je n'ai pas beaucoup vécu avec lui. Mon frère et moi avons été mis en pension très jeune, car à l'époque où ma mère est décédée, nous n'avions que 5 et 3 ans.

J'ai vécu avec mon père le temps qu'a duré son second mariage. De ce second mariage est née ma demi-sœur qui avait environ 1 an et demi quand les ennuis de mon père ont commencé. Il y a eu le divorce, la perte d'emploi et mon père avait aussi un problème de boisson et de jeu de cartes.

Avec deux enfants sur les bras, ce n'était pas facile pour lui, il n'avait pas beaucoup d'argent et pas d'aide sociale. Il s'est probablement découragé, ce qui a fait qu'il a vendu la maison et nous a laissés là, mon frère et moi. Il nous a abandonnés à 12 ans et 9 ans pour moi, sans rien. Pendant plusieurs jours, mon frère est resté seul dans la maison. Il a été recueilli par une tante et moi j'étais déjà partie de la maison. Vu que mon père était violent avec moi, quelques jours avant son départ, j'avais décidé de vivre avec ma belle-mère. J'ai vécu un certain temps avec ma belle-mère et ma demi-sœur.

Quelque temps après, aux Fêtes en 1969, j'ai été placée chez cette tante avec mon frère en attendant que nous soyons adoptés. Bref, nous n'avons jamais été adoptés. Ma tante ne voulait pas se séparer de mon frère Jasmin. Le temps a passé et mon frère est parti dans l'armée et ma tante m'a mise à la porte. Je suis partie vivre en famille d'accueil jusqu'à l'âge de 18ans.

À 18ans, je me suis retrouvée à la rue, dans la pauvreté. J'ai eu un cancer de peau et j'ai eu beaucoup de misère à vivre ; j'ai lutté toute ma vie. Encore aujourd'hui, j'ai la vie dure, je n'ai aucune instruction et je vis toujours sous le seuil de la pauvreté, mais grâce à Dieu, je suis une « tuff ».

Tout cela, c'est l'impact que la disparition de mon père a eu sur ma vie. Aujourd'hui, j'ai eu une information soi-disant que le corps de mon père serait enterré dans la cave de notre ancienne maison. Je suis

en train de faire vérifier cette information par un enquêteur de la police. Je n'ai pas encore les résultats suite à cette information.

Ça m'a amenée à me poser la question suivante : Mon père est-il parti ou on l'a t'on assassiné ? Est-il parti parce qu'il ne nous voulait pas avec lui ou a-t-il été assassiné pour le peu d'argent qu'il avait suite à la vente de la maison ?

Après presque 38 ans, je vis encore dans le doute. Vais-je connaître un jour la fin de l'histoire ? J'aimerais bien avant de mourir, mettre son corps en terre sainte pour qu'il repose en paix et que je puisse enfin faire le deuil de mon père et de ma vie de tristesse.

Marlène Tremblay

Fille d'OVILA Tremblay disparu en novembre 1969



Après tout ce temps, toutes ces années, je n'ai rien oublié et j'ai autant de peine.

« On ne perd pas un enfant, on s'endort un peu avec lui »

Ma fille Murielle était blonde, jolie, humaine, généreuse, sportive (ski, tennis, natation, jogging, ballet, camping). Elle aimait les arts : dessin, peinture, macramé, poésie. Elle avait 19 ans et étudiait au Cégep Ste-Thérèse en art et théâtre. Elle était vive et enjouée. Elle aimait les fleurs, particulièrement les marguerites qu'elle dessinait souvent. Elle avait un travail d'écolière chez les personnes âgées.

Avril 1982, nous revenions de vacances de Floride à l'occasion de Pâques. Le 17 avril, elle partit voir son amie Isabelle récemment déménagée près du Collège du Vieux-Montréal. Elle n'est jamais revenue ; j'ai attendu une partie de la nuit. La

souffrance ne faisait que commencer. J'appelai les policiers de Laval pour la rechercher. Ils n'ont pas voulu ! Prétendant qu'à son âge, elle avait le droit de faire une fugue. Je la recherchai durant un mois et 3 jours. Chaque sonnerie de téléphone ou de la porte me faisait frémir d'espoir ou d'angoisse !

Je réussis enfin à faire publier une annonce sur le journal. Un agent de la Sûreté du Québec m'appelle le même jour et me dit qu'ils ont une fille qui lui ressemble... décédée. Trouvée, enterrée dans un sac vert, dans un boisé dans les Mille-Îles par un monsieur prenant sa marche avec son chien le 28 avril 1982.

Je vais à la morgue et ne suis même pas sûre que ce soit elle, tellement elle est mutilée ; mais après m'avoir montré ses vêtements, j'ai fini par l'admettre. **Ma vie s'est effondrée.** C'était le 20 mai 1982. Cet agent fut un ange exceptionnel de bonté qui m'a procuré soutien et encouragement.

Un autre meurtre semblable eut lieu deux semaines après : Sylvie Trudel à Montréal. Elle était originaire de Trois-Rivières.

Les recherches de la Sûreté du Québec ont trouvé qu'il s'agissait d'un tueur en série américain : William Richard Christensen (se faisant appeler Richard Owen ou Bill Owen) qui venait de se sauver de la prison de Bordeaux en passant par " **la grande porte ouverte** " avec les gens qui purgeaient leur peine les fins de semaine. Il s'est enfui aux États-Unis, à la suite de ces deux meurtres à Montréal.

Un an est passé. On ne le cherchait plus. J'ai écrit au ministre de la Justice, M. Marc André Bédard. Un mois après, les policiers allaient le rencontrer aux États-Unis. Il était recherché pour plusieurs meurtres et purgeait ses peines. Mais ils n'ont rien fait de plus.

Par la suite, je m'informais à la Sûreté du Québec pour le développement de cette cause. Au début, on m'informait à quelle prison il se trouvait. Puis, plus rien. On ne savait même plus où il était. Mais dernièrement après plusieurs appels de notre part, on nous informe qu'il serait décédé depuis 13 ans environ. Sans avoir eu cette information auparavant, je téléphonai maintes fois pour savoir où se trouvait cet individu. Ces deux meurtres au Québec ne furent jamais entendus en Cour.

Durant ce temps, je vivais en traînant ma peine, travaillant beaucoup au centre hospitalier, pour essayer d'oublier, aidant les autres. **Aucune aide financière** ou **psychologique** pour moi et mes enfants. Aucune excuse du gouvernement pour avoir laissé sortir ce tueur en liberté et assassiner ma fille. L'argent m'est devenu totalement indifférent. C'était

ma fille qui me manquait. Moi, qui ne vivais que pour l'amour et la réussite de mes enfants.

Ce fut un deuil dont on ne sort vivant que si l'on meurt... J'ai vécu ainsi une grande période de ma vie. **25 ans** qu'elle est partie. Après tout ce temps, toutes ces années, je n'ai rien oublié, j'ai autant de peine, car elle n'est jamais partie, elle est **LÀ** dans mon cœur, comme on porte ainsi chaque enfant dans son cœur.

Où vont ? Où iront nos enfants ? Nos jeunes filles ou jeunes garçons ? Avec le système de santé ne soignant pas ou peu ces malades psychiatriques en liberté qui violent et tuent ou le système judiciaire qui leur ouvre tout grande les portes des prisons ? A-t-on pensé à la peine de mort pour ces violeurs ou tueurs en série qui continueront toujours ? Mais non, la mort est trop dure pour ces personnes... mais pas pour nos enfants... et leur famille qui en souffre toute leur vie. La foi, la croyance en l'Autre Vie m'a donné et me donne la capacité de vivre en paix en attendant ces retrouvailles finales avec **elle**.

*Écrit par Jeannine Vaillancourt Guay
Mère de Murielle Guay, assassinée en 1982
Révisé par Sylvain Guay, frère de Murielle Guay*

MATIÈRE À RÉFLEXION

La science au secours des psychiatres

La recherche neurologique a permis de découvrir des zones du cerveau jouant un rôle-clé dans les comportements violents, ce qui pourrait empêcher des tueries comme celle de Virginia Tech, selon des neurologues.

Le tueur de 23 ans, un étudiant sud-coréen vivant aux États-Unis depuis son enfance, a abattu lundi 32 personnes sur le campus universitaire avant de se suicider, commettant l'un des plus grands massacres aux États-Unis.

«Il n'y a aucun doute dans mon esprit, si nous pouvions examiner son cerveau nous trouverions des anomalies et s'il avait été traité avec des thérapies adéquates nous aurions probablement pu éviter ce drame», selon le Dr Allan Siegel, un neurologue, chercheur à l'Université de médecine du New Jersey.

Nombre de recherches cliniques ainsi que des expériences sur des animaux, notamment des chats, conduites depuis une quarantaine d'années, ont révélé que «des zones spécifiques du cerveau sont liées à la violence et à l'agression», indique-t-il dans un entretien avec l'AFP.

Il s'agit surtout de la région frontale inférieure appelée aire de Broca et le système limbique, une

partie du système nerveux central comprenant notamment l'hippocampe et le complexe amygdalien, précise ce neurologue.

Le tueur de la tour de l'Université du Texas à Austin qui a tué 16 personnes en 1966, avait une tumeur dans l'aire de Broca, souligne-t-il.

L'importance de l'aire de Broca pour les pulsions agressives a été révélée pour la première fois en 1848 après qu'un ouvrier des chemins de fer aux États-Unis eut subi un traumatisme crânien qui a affecté cette partie du cerveau.

Il a survécu mais sa personnalité a complètement changé, devenant après cet accident, impulsif et agressif. De nombreux cas depuis ont confirmé que des personnes dont cette partie du cerveau a été endommagée sont devenues violentes ou associables, note ce scientifique.

Une étude citée cette semaine par la Société américaine de neurologie (Society for neuroscience/SFN) montre que les enfants ayant subi des blessures dans cette région du cerveau avant l'âge de sept ans développe des comportements sociaux anormaux caractérisés par une incapacité à contrôler leurs frustrations et leur colère.

Des neurologues pensent que cette région frontale du cerveau a pour fonction de contrôler les pulsions en communiquant avec d'autres centres cérébraux comme l'amygdale. Celle-ci joue un rôle important pour modérer l'agressivité et les pulsions violentes, relève Allan Siegel.

Des chercheurs ayant analysé des images du cerveau prises par une technique de résonance magnétique (IRM) de 41 meurtriers ont découvert qu'un grand nombre souffraient d'anomalies de la partie frontale inférieure du cerveau ainsi que de l'amygdale, indique la SFN.

Klaus Miczek, un neurologue, chercheur à l'Université Tufts, suppose aussi que le tueur de l'Université Virginia Tech «pourrait avoir souffert de troubles de son système de production de sérotonine», une molécule importante pour la transmission des messages entre les neurones, les cellules nerveuses.

Ce médiateur chimique en particulier fait l'objet depuis longtemps de toute l'attention de la médecine pour son rôle dans les comportements violents, ajoute-t-il interrogé par l'AFP.

Toutes ces découvertes ont permis de mettre au point «des médicaments efficaces» pour contrôler ces pulsions violentes capables de compenser les dérèglements de la sérotonine, souligne Allan Siegel citant le prozac ou le risperdal utilisé aussi pour traiter la schizophrénie.

L'agressivité est un comportement social complexe qui peut aussi signaler d'autres problèmes mentaux comme la maniaque-dépression, note la SFN.

Source : Jean-Louis Santini, Agence France-Presse, Washington

QUELQUES MOTS sur le bulletin

« Échos de l'AFPAD » se veut un outil de communication et de sensibilisation permettant à nos membres de partager leur expérience et leurs préoccupations. L'équipe du bulletin vous invite donc à lui faire parvenir des témoignages, commentaires ou questions.

ABONNEMENT

Ce bulletin est distribué aux membres de l'AFPAD par courrier électronique. Des exemplaires sur papier sont postés aux membres qui n'ont pas accès à l'Internet. Le bulletin est également disponible sur le site Internet de l'AFPAD en format PDF

CALENDRIER du bulletin

Date de tombée	Date de parution
28 février	15 mars
28 mai	15 juin
28 août	15 septembre
28 novembre	15 décembre

COORDONNÉES :

Échos de l'AFPAD
C.P. 333,
Place de la Cité,
Sherbrooke, Qc J1H 5J1

Sans frais : 1-877-484-0404
Montréal : (514) 396-7389
Québec : (418) 686-5443
Service anglophone : (514) 694-6404
Courriel : afpad@bellnet.ca
Site Internet : www.afpad.ca

CONSIDÉRATIONS générales

Les articles dans le bulletin sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

L'AFPAD se réserve le droit de ne pas publier un article ou d'y apporter des modifications, avec le consentement de l'auteur.

© La reproduction des articles pour des fins non pécuniaires est autorisée à condition de mentionner la source.

COMITÉ du bulletin

Coordination :	Diane Carlos
Révision des textes :	Raymonde Hébert
Traduction :	Christine Tellier
Mise en page :	Diane Carlos
Numérisation des photos :	Diane Carlos
Envoi postal :	Raymonde Hébert

ÉQUIPE de rédaction

Mot du président :	Pierre-Hugues Boisvenu
Nouvelles de l'exécutif :	Raymonde Hébert
Bilan des activités :	Pierre-Hugues Boisvenu
AFPAD – West Island :	Doreen Haddad-Drummond
AFPAD – Québec :	Claire Falardeau
La part des membres :	Diane Carlos

COLLABORATEURS

Liliane Cyr, Jeannine Vaillancourt Guay, Marie-Paule McInnis, Marlène Tremblay, Jean-Louis Santini



PROCHAINE PARUTION

15 SEPTEMBRE

**DATE LIMITE POUR REMETTRE
VOS TEXTES :**

28 AOÛT